

VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT AÉRIEN

ENGAGEMENT SST - COMMUNAUTÉ AÉROPORTUAIRE

Aéroports de Montréal (ADM) - place au cœur de ses priorités l'intégrité de la santé et de la sécurité au travail de l'ensemble des travailleurs œuvrant sur ses sites.

Cet énoncé confirme l'engagement d'ADM de contribuer à assurer aux employés de ses partenaires un milieu de travail sain et sécuritaire, notamment grâce à une culture de prévention, de sensibilisation et de mobilisation de tous envers cet enjeu de grande importance.

Notre vision en matière de santé et de sécurité au travail :

Chez ADM, nous aspirons à opérer selon des standards éprouvés d'**excellence en santé et de sécurité** au travail grâce à l'**enthousiasme**, l'**engagement** et la **fiabilité** de nos employés et de l'ensemble de la communauté aéroportuaire.

ADM s'engage ainsi à :

- Exiger de l'ensemble de ses prestataires de services et de ses partenaires, qu'ils se conforment aux exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail;
- Travailler de concert avec ses partenaires dans le but de promouvoir la santé et la sécurité de leurs employés;
- Soutenir tout forum permettant les échanges, la collaboration, le partage d'enseignement et la mise de l'avant des meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail;
- Agir avec diligence quant à toutes les questions ou enjeux de santé et de sécurité qui lui sont adressés et qui relèvent de sa compétence.

Afin d'assurer par tous le respect de cet énoncé, ADM met en place les mécanismes qu'elle juge nécessaires.



Stéphane Lapierre
Vice-Président, Exploitation et Développement aérien